

**Eddaoudi Faissal,**  
*Docteur en sciences économiques,  
Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant,  
Département de l'Économie et de Gestion,  
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales,  
UNIVERSITE IBN ZOHR, Agadir, Morocco*

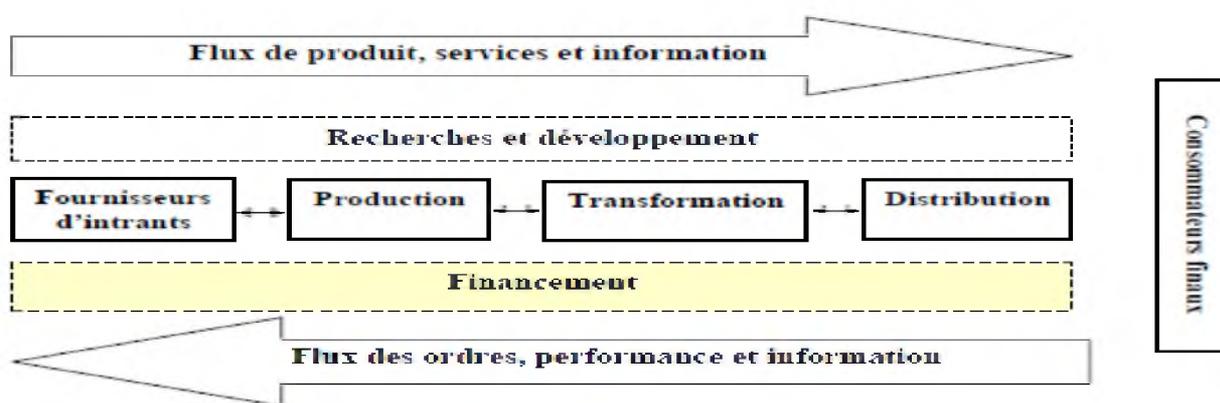
## LE FINANCEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR AGRICOLES DANS LE CONTEXTE DU CONCEPT DE FINANCEMENT ISLAMIQUE

L'agriculture est essentielle pour le développement durable et pour la lutte contre la pauvreté. Cependant une agriculture durable doit être perçue comme un système intégré autour de pratiques modernes et innovantes de la production agricole, appliqué de manière spécifique au milieu concerné, et visant à long terme l'élimination de la faim, de la pauvreté et de faire face à la menace que constitue le changement climatique.

Selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture «La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire» publié en 2016, la demande alimentaire mondiale continuera de croître et devrait avoir augmenté en 2050 de 60% au moins par rapport à son niveau de 2006 sous l'effet de l'accroissement de la population, de l'augmentation des revenus et de l'urbanisation rapide [1, p. 8].

L'évolution de la consommation, l'intensification de la concurrence régionale et mondiale, le développement des technologies de l'information et de la communication ont permis la transformation et l'évolution de l'agriculture en systèmes de chaînes de valeur plus solides.

La chaîne de valeur agricole (CVA) est un partenariat stratégique entre plusieurs acteurs (privés et publics, y compris des prestataires de services) qui entretiennent des liens de collaboration axés sur le marché, à travers des activités qui font passer un produit agricole de la production jusqu'au consommateur final en lui apportant progressivement une valeur ajoutée, ce qui se traduit par un avantage concurrentiel collectif et l'instauration d'une agriculture durable. Le processus peut inclure la production, la transformation, l'emballage, le stockage, le transport et la distribution. Chaque maillon de la chaîne a au moins une liaison en amont et en aval (Figure 1) [2, p. 5].



**Fig. 1 : Chaîne de Valeur Agricole (CVA).**

Source: adaptée par l'auteur [3]

L'analyse profonde de la chaîne de valeur agricole (CVA) permet d'identifier les contraintes à l'amélioration du rendement, de la productivité et de la compétitivité des acteurs et la manière dont ces contraintes peuvent être surmontées. Le financement des activités des acteurs reste un handicap majeur pour le développement des chaînes de valeur agricoles dans de nombreux pays.

Le financement d'une chaîne de valeur agricole (FCVA) représente les flux des produits et services financiers qui arrivent vers et/ou à travers la chaîne de valeur afin de répondre aux besoins des acteurs impliqués sur cette chaîne. Le financement interne et/ou externe de ces acteurs permet la réduction des risques, l'amélioration de l'efficacité et l'efficience et la croissance de la chaîne de valeur agricole [3, p. 17–22].

Le fonctionnement des processus de la chaîne de valeur agricole dépend largement de la ponctualité de financement des activités des acteurs dont les besoins de financement sont divers et variés.

A la différence du financement traditionnel ou conventionnel qui se base sur la capacité de crédit de l'emprunteur, le financement islamique se base sur la capacité de performance de l'emprunteur. Il adopte, tout comme le financement conventionnel, une approche globale qui implique des partenariats dont les parties prenantes ont des intérêts mutuels.

Le financement islamique respecte les préceptes de la religion musulmane. Il repose essentiellement sur le principe de non pratique de l'intérêt sur prêt (riba) que la loi islamique «Shari'a» considère comme de l'usure et préconise le partage des risques et profits/pertes.

En financement islamique, la règle sur laquelle se fonde le prêt est nommée «al ghum bil ghurm» *Al-Ghum*, signifie gain, profit, et revenu. *Al-Ghurm*, signifie perte, danger, obligation. Cette règle a pour principe que personne n'a le droit d'investir son argent profitablement (al-Ghum) sans être exposé au risque de pertes (Al-Ghurm) [3, p. 186].

Le financement des chaînes de valeur agricoles présente un énorme potentiel pour les institutions de financement. Tout en s'adressant à un public sans distinction de la religion et de couleur, la banque islamique offre plusieurs modes ou instruments de financement dont les principaux sont présentés et expliqués dans le tableau suivant:

**Tableau**

**Caractéristiques des instruments de financement islamique**

Instruments de financement islamique	Caractéristiques
1	2
<b>Al-Murabaha (Vente avec «Marge»)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instrument de crédit permettant l'acquisition d'un bien ou un équipement sans avoir à contracter un emprunt.</li> <li>• La banque achète le bien qui le revend au client à un prix majoré.</li> <li>• Le client a la possibilité de paiement en versements échelonnés.</li> <li>• Variantes d'Al-Murabaha:               <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Vente future Al-Murabaha avec «marge»</li> <li>☐ Vente Al-Murabaha Lil-Amir Bil-Shira'</li> <li>☐ Bie Al-Salam (Contrat par anticipation)</li> </ul> </li> </ul>

1	2
<b>L'Ijara</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat de location ou de cession-bail.</li> <li>• La banque achète des machines ou des équipements puis en transfère l'usufruit au bénéficiaire (le client) pour une période durant laquelle elle conserve le titre de propriété de ces biens.</li> <li>• Dans une des variantes, le client peut acheter le bien à la fin du contrat</li> </ul>
<b>Mudaraba</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La banque fournit les capitaux requis pour financer un projet particulier et partage les profits et pertes avec l'entrepreneur selon une règle de partage préétablie.</li> <li>• Aucune garantie de revenue, ce qui implique que les deux parties contractantes sont sujettes aux pertes et profits émanant dudit projet.</li> <li>• Al-Mudaraba (spéculation) peut être absolue ou restreinte.</li> </ul>
<b>Musharaka</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat entre des investisseurs et pourrait être assimilé à l'actionariat dans le système financier conventionnel.</li> <li>• Dans ce type de financement, les investisseurs apportent chacun des montants de financement pour la mise en place du projet et s'entendent sur une règle de partage prédéterminée de partage des profits.</li> <li>• Toutes les parties sont sujettes aux pertes potentielles pouvant résulter du projet.</li> <li>• Variantes d'Al Musharaka: <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Partenariat inclusif/absolu.</li> <li>☐ Partenariat limité.</li> <li>☐ Partenariat décroissant.</li> </ul> </li> </ul>

Source: *adapté par l'auteur [4]*

Développer un portefeuille pour les institutions financières sur la chaîne de valeur agricole ne doit pas se limiter seulement à l'octroi d'un prêt car elles ne sont pas des acteurs isolés et devraient s'investir davantage dans la connaissance des chaînes de valeur agricoles.

### Références bibliographiques

1. FAO (2016). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire [Ressource électronique]. – Mode d'accès: <http://www.fao.org/3/a-i6030f.pdf>

2. Rapport de la banque africaine de développement (2013) [Ressource électronique]. – Mode d'accès:

[https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Développement\\_et\\_financement\\_des\\_chânes\\_de\\_valeur\\_agricoles\\_pour\\_1\\_amélioration\\_de\\_la\\_compétitivité\\_des\\_exportations.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Développement_et_financement_des_chânes_de_valeur_agricoles_pour_1_amélioration_de_la_compétitivité_des_exportations.pdf)

3. Miller C., Jones L. (2013). Financement des chaînes de valeur agricoles: outils et leçons. – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Rome [Ressource électronique]. – Mode d'accès:

<http://www.fao.org/docrep/018/i0846f/i0846f.pdf>

4. Soumaré I. (2009). La pratique de la finance islamique. Revue Assurances et gestion des risques, vol. 77(1-2), avril-juillet 2009, pp. 59-79.